

PIECES EN CAOUTCHOUC ASSURANT UNE LIAISON ELASTIQUE PRESCRIPTIONS GENERALES

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	2
3.1. MATIÈRES DES ÉLÉMENTS CONSTITUANTS	2
3.2. PROTECTION ANTICORROSION	3
3.3. CARACTÉRISTIQUES DES PIÈCES	3
4. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	4
4.1. INDICATIONS POUR TOUTES LES PIÈCES	4
4.2. INDICATIONS POUR LES PIÈCES AVEC SUPPORTS ADHÉRISÉS	4
4.3. AUTRES INDICATIONS DUES À LA FONCTION DE LA PIÈCE	4
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
5.1. HISTORIQUE	5
5.2. DOCUMENTS CITÉS	5
5.3. EQUIVALENT À :	5
5.4. CONFORME À :	5
5.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

Le présent cahier des charges définit les spécifications auxquelles doivent satisfaire les pièces en caoutchouc destinées à assurer une liaison élastique permanente ou temporaire entre des organes mécaniques ou bien entre un organe mécanique et une pièce de carrosserie.

Il s'applique aux supports, cales, articulations élastiques, butées... tels que : supports moteur, articulations de bras de suspension, butées de débattement, supports d'amortisseur, appuis de ressort, paliers de barre de sélection de commande de vitesses...

2.PRESCRIPTIONS GENERALES

Les pièces doivent satisfaire le cahier des charges B20 0150 concernant les pièces faisant l'objet de conditions particulières d'approbation, ainsi que le cahier des charges B20 0110 dont les paragraphes B et E sont complétés comme suit :

B - RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les pièces doivent être exemptes de tout défaut tel que : déchirure, coupure, bulle, etc.

Dans le cas d'adhésion, celle-ci doit être homogène et exempte de point faible ou d'irrégularité.

Certaines bavures de caoutchouc sont tolérées dans des zones devant être précisées sur le plan.

Sauf accord particulier, les armatures ne doivent présenter aucun défaut tel que : ligne, inclusion, crique...

E - MARQUAGE

Les pièces de même géométrie (différant par la matière, la rigidité...) doivent de plus porter un repère de différenciation (touche de peinture,...).

3.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

3.1.MATIERES DES ELEMENTS CONSTITUANTS

3.1.1.CAOUTCHOUC

Sauf indication contraire, la matière doit être de catégorie 1, type défini dans la norme B63 1100.

1 **X** **14** **B1**

La classe de dureté X est à déterminer en fonction des caractéristiques à obtenir.

3.1.2.ARMATURES

-Armatures cylindriques

Sauf indication contraire, le tube intérieur est réalisé en tube étiré sans soudure ou en tube soudé réétiré en acier de teneur en carbone inférieure à 0,3 % et de dureté VICKERS supérieure à 160.

La matière et le mode de fabrication du tube extérieur (acier ou matière plastique) sont proposés par le fournisseur. Après accord des services techniques, la matière doit être indiquée au plan.

-Autres armatures

Sauf indication contraire, les pièces découpées et embouties doivent être en tôle d'acier suivant norme B53 3110 et les pièces décolletées en acier doux ou extra-doux de teneur en carbone inférieure ou égale à 0,25 %.

3.1.3.VIS

Les vis à souder doivent être conformes aux spécifications de la norme C10 0040.

Tenue de la soudure

Après soudage dans les conditions série, la tenue est vérifiée par un contrôle destructif. La rupture constatée après essai doit se produire par arrachement de métal ou destruction de la vis et non par décollement de la soudure.

La tenue de la soudure est vérifiée d'une part au choc d'autre part en torsion.

-Tenue au choc

La rupture est provoquée par le choc sur l'extrémité de la vis.

-Tenue en torsion

La rupture est provoquée par un effort de torsion sur la tige de la vis.